



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 18
présents : 14
votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq,

le vingt-quatre novembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude RAYMOND, Maire.

Date de convocation : 14 novembre 2025.

PRESENTS : MM. RAYMOND Jean-Claude, MURON Marie-Christine, MATHELIN Sandra, GUILLOT Lucien, LAMOTTE Florence, GERY Françoise, GLATZ Jean-Pierre, BURELLIER Jean-Michel, CHAVANNE Pascale, HEMON Mathieu, SAUTEREAU Olivier, MOUNIER Céline, LAFaurie Lucie et COUBLE Alexis.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. COUBLE Alexis.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : MM. PRADIER Bruno, DENTON Sylvie et FAVREAU Gilles.

ABSENTE : Mme RAJAT Sonia.

POUVOIRS : M. RAYMOND Jean-Claude par M. PRADIER Bruno.

ORDRE DU JOUR

SESSION ORDINAIRE

- Révision des tarifs publics pour 2026
- Délibération relative à la redevance performance des réseaux d'assainissement collectif pour 2026
- Contribution du Budget Principal au Budget Annexe Assainissement au titre de la gestion unitaire des eaux pluviales
- Travaux sur le réseau des eaux pluviales Rue Nationale :
- Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) ou Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2026.
- Demande au titre de l'enveloppe territorialisée du département de la Loire 2026
- Programme voirie communale 2026 : Demande de subvention au Département de la Loire
- Demande de subvention départementale au titre de l'enveloppe de solidarité 2026
- Demande de cession de terrain Place du 8 mai
- Remboursement de frais à Mme Sandra MATHELIN
- Compte rendu de l'exercice des délégations
- Questions diverses.

Le Conseil accepte à l'unanimité la proposition de M. le Maire d'ajouter un point à l'ordre du jour : - Décisions Modificatives n°2 Budgets Assainissement et SPANC 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, a pris les décisions suivantes :

TARIF DES CONCESSIONS FUNERAIRES

a) concession pleine terre 2,40m² (2,40 m de long sur 1 m de large)

- Concession 15 ans : 2,4 m² x 123.75 € soit 297 €.
- Concession 30 ans : 2,4 m² x 192.50 € soit 462 €.

b) concession pleine terre 4,80m² (2,40 m de long sur 2 m de large)

- Concession 15 ans : 4.8 m² x 123.75 € soit 594 €
- Concession 30 ans : 4.8 m² x 192.50 € soit 924 €

c) Concession caverne

- Concession 15 ans : 0.90 m² x 123.33 € soit 111 €
- Concession 30 ans : 0.90 m² x 216.66 € soit 195 €

d) Concession Case de columbarium

- Concession d'une durée de 15 ans : pour une case : 459 €.
- Concession d'une durée de 30 ans : pour une case : 978 €.

Il est également précisé que les cases de columbarium seront délivrées uniquement sur présentation par la famille d'un acte de décès. Elles ne seront plus délivrées par anticipation.

TARIFS DROITS DE PLACES MARCHES-FOIRES ET BORNES ELECTRIQUES

- Fixe les tarifs comme suit à compter du 1^{er} janvier 2026, en augmentant les tarifs fêtes foraines et bornes électriques (en raison des hausses tarifaires de l'énergie) :

*** FOIRES ET MARCHES :**

- par banc = 0.50 € le ml
- Camion/remorque magasin (< 3T.500) = 0.80 € le ml
- Camion Food truck, Pizzas, Crêpes avec utilisation électricité = 10.00 € / jour
- Une réduction de 50 % est consentie aux abonnés, payable par trimestre d'avance.
- Forfait camions outillage et articles ménagers = 55.00 €

*** FETES FORAINES**

- par jour de travail..... 0.60 €/m²
- avec un minimum de 25.00 €
- Il est précisé que pour la fête patronale, il sera décompté au total 2 jours de travail.

*** BORNES ELECTRIQUES**

- par journée d'utilisation..... 5.00 €
- . Prévoit d'inscrire la recette au compte 73154 "Droits de place" du budget communal.

TARIFS LOCATION MAISON DES ASSOCIATIONS

1- Fixe à compter du 1^{er} janvier 2026 les tarifs de location suivants :

- Location habitants de la Commune : 130 €
- Location habitants hors Commune : 150 €
- Location courte durée (2 heures pour AG, funérailles) : 75 €
- Forfait ménage : 50 €
- Tarif complémentaire pour les frais de chauffage pour les locations pendant la période du 1^{er} octobre au 30 avril : 30 € / location

- Prévoit d'inscrire ce programme au Budget 2026 de la Commune en fonction du montant de la subvention allouée.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ENVELOPPE DE SOLIDARITE 2026

valide :

- les travaux d'investissement à programmer à l'espace culturel et sportif 244 Rue de la Loire comprenant :
 - . La création d'un organigramme de clés à l'espace Greysolon du Luth pour permettre de hiérarchiser les clés utilisées et de définir les autorisations d'accès aux différentes personnes utilisatrices.
 - . L'aménagement d'espaces de rangement dans la salle de dojo.
- la restauration complète du calvaire situé chemin de Marcilleux
soit un coût total de travaux de 17 880.86 € HT.
- sollicite pour ces travaux l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'enveloppe solidarité départementale 2026.
- prévoit l'inscription de ces dépenses sur la section investissement du budget communal.

CESSION DE TERRAIN PLACE DU 8 MAI

- Emet un avis favorable, pour la cession gratuite d'un triangle de 2.12 m2 par la Commune au profit de la SCI de la Maternité 247 Rue Nationale à ST GERMAIN LAVAL, dans le cadre du projet de réhabilitation/extension de l'ancienne gare en 4 logements.
- Charge M. le Maire de la rédaction de l'acte administratif et autorise Mme Marie-Christine MURON, Première Adjointe au Maire à signer par délégation l'acte administratif pour l'enregistrement de cette opération ainsi que toutes les pièces à intervenir.
- Prévoit d'inscrire les dépenses relatives à l'établissement de cet acte au compte 2111 « Terrains nus ».

REMBOURSEMENT DE FRAIS

Mme Sandra MATHELIN, Adjointe au Maire a dû avancer sur ses fonds personnels le paiement de deux factures pour le compte de la Commune pour un montant total de 128.49 € :

- Facture BUREAU VALLEE à RIORGES pour un agenda de bureau pour le secrétariat de mairie : 18.49 €. TTC
- Facture Abonnement annuel à compter du 14 décembre 2025 à la solution Canva Pro qui donne accès à des fonctionnalités et des outils de design pour créer du contenu professionnel : 110 €.

Le paiement de la solution n'étant possible que par règlement bancaire et la disponibilité de l'agenda rendaient nécessaire la réalisation de ces achats.

L'assemblée décide de rembourser à Mme Sandra MATHELIN le paiement de ces dépenses pour un montant total de 128.49 € et d'imputer cette dépense sur le budget principal de la Commune.

BUDGET ASSAINISSEMENT 2025 : DECISION MODIFICATIVE N°2

- dans le cadre du futur transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes, des ajustements de crédits étant à prévoir pour l'inscription de provisions, l'assemblée émet un avis favorable pour les inscriptions budgétaires prévues par la décision modificative n°2 du Budget Assainissement 2025 .

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6063 : Fourn. d'entretien et de petit.	4 157.00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	4 157.00 €			
D 6817 : Dotat° dépréciat° actif circ		4 157.00 €		
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements		4 157.00 €		
Total	4 157.00 €	4 157.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

-Location pour 2 jours consécutifs :

- Tarif forfaitaire : 180 €
- Forfait chauffage pour les locations pendant la période du 1^{er} octobre au 30 avril : 50 € / location de 2 jours.

Des arrhes, d'un montant de 30 % de la somme due seront à régler à la réservation au vu de l'émission d'un titre exécutoire de recette.

Il sera demandé une caution de 500 € à la signature du contrat ou au plus tard à la remise des clefs.

La restitution des clefs se fera au plus tard à 9 heures le lendemain de la manifestation.

- Dit que la location de la salle sera gratuite pour les associations germanoises dans le cadre de leurs activités non lucratives.

- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout contrat entre la Commune et une association communale ou une personne de droit privé pour la location de la salle.

Les autres tarifs publics examinés restent inchangés.

DELIBERATION RELATIVE A LA REDEVANCE PERFORMANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNEE 2026

- fixer à 0.112 €/m³ (0,28 €HT /m³ X 0.40 coefficient de modulation global), la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainissement applicable à compter du 1^{er} janvier 2026.

CONTRIBUTION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT AU TITRE DE LA GESTION UNITAIRE DES EAUX PLUVIALES

- fixe à compter de l'exercice 2025, à 20% le taux applicable aux charges de fonctionnement, dotations aux amortissements et provisions, et intérêts des emprunts constituant l'assiette de la contribution au titre de la gestion des eaux pluviales du budget Principal au budget annexe «Assainissement », pour un linéaire de réseau unitaire actuel de 5.03 kms.

- prévoit l'inscription de cette contribution « eaux pluviales » au budget principal, en dépenses de fonctionnement, et en recettes au budget annexe "Assainissement", à l'article correspondant.

- autorise le Maire à procéder à toutes opérations budgétaires, comptables et administratives nécessaires à l'exécution de la présente décision.

- dit que la présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

TRAVAUX DE REFECTION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT RUE NATIONALE DEMANDES DE SUBVENTION 2026

- adopte l'opération de réfection du réseau d'assainissement Eaux Pluviales sur la Rue Nationale et ses antennes.

- décide de solliciter les financements maximums afin de pouvoir réaliser ce projet d'amélioration des réseaux d'assainissement pour la partie eaux pluviales :

* une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux -DETR- 2026

* une subvention auprès du Département de la Loire au titre de l'enveloppe territorialisée 2026.

- prévoit l'inscription de ces dépenses sur la section investissement du budget communal.

PROGRAMME VOIRIE COMMUNALE 2026

- Donne son accord sur les travaux de voirie programme 2026.

- Sollicite l'aide du Département de la Loire au titre de la voirie communale 2026.

BUDGET SPANC 2025 : DECISION MODIFICATIVE N°2

- Emet un avis favorable pour l'inscription d'une provision prévue par la décision modificative n°2 du Budget SPANC 2025.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 622 : Rem. d'intermédiaires et honor..	151.00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	151.00 €			
D 6817 : Dotat° dépréciat° acrif circ		151.00 €		
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements		151.00 €		
Total	151.00 €	151.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

QUESTIONS DIVERSES

Transfert compétence Assainissement à la CCVAI

Prochain CM : mardi 16 décembre 2025 à 20h 30

La séance est levée à : 23 h 30.

En début de séance ordinaire du mardi seize décembre deux mille vingt-cinq à 20 heures 30, dont la publication et les convocations ont été faites le dix décembre deux mille vingt-cinq, le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq comportant les délibérations n° 86/25 à 97/25 est approuvé par les membres présents ou représentés.

Le Maire,



Jean-Claude RAYMOND.

Le secrétaire de séance,

Alexis COUBLE.

